



**CAISSE D'ÉPARGNE  
ILE-DE-FRANCE**

## CERTIFICAT DE DÉPÔT DE FONDS ÉTABLI À L' OCCASION DE LA CONSTITUTION D' UNE SOCIÉTÉ

Nous, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, dont le Capital s'élève à 2 375 000 000 Euros, immatriculée sous le numéro 382 900 942 RCS Paris, et ayant son siège social 19, rue du Louvre 75001 Paris, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200 - Identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042).

Certifions avoir reçu en dépôt la somme de (Montant en chiffres et en lettres) : 1.000,00  
mille euros..... euros

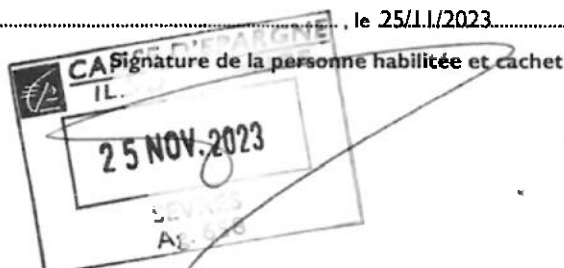
Monsieur / Madame	Mode de règlement	Complément (n° de chèque)	Montant en Euros
MR THIERRY GRAVELET	Par virement	////	1000.00
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs de la forme juridique en formation (Nom de la société, et adresse complète) : SAS.ZAE  
39.AVENUE.MATHIEU.MISERY...69160.TASSIN.LA.DEMI.LUNE sur le compte bloqué « dépôt de capital » n°  90000 -  00600 -  00092 0 8 | 0 0 | 3 3 | 5 6 | 7 3 | 1 | et avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé sur la liste de ceux-ci qui lui a été présentée.

Le montant des apports en numéraire représente 100% du capital d'un montant de (Montant capital en chiffres) : 1.000 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à SEVRES, le 25/11/2023 en quatre exemplaires



*Handwritten signature*

